



# ABRIÈS INFO

N°19

Décembre 2008

## Sommaire :

- ◇ Le mot du maire
- ◇ Informations municipales
- ◇ Le CCAS d'Abriès
- ◇ Un été en demi-teinte / Les femmes à l'honneur
- ◇ La restauration du patrimoine bâti
- ◇ La taxe d'assainissement
- ◇ Objectif Dunes – le retour
- ◇ Les zones de cultures



## Le mot du Maire

Quelques mois de silence depuis le dernier Abriès Info. Il a fallu panser les plaies des crues torrentielles, laisser passer la saison estivale et les chantiers d'automne, attendre que la nouvelle équipe municipale prenne ses marques, et, enfin, en cette fin d'année, établir un premier état des lieux.

De grands débats et des décisions importantes nous attendent en 2009.

Le Parc, bien sûr, avec la signature de la nouvelle charte au printemps prochain. Nous sommes nombreux à attendre ce changement et à donner à la nouvelle équipe du Parc tout notre engagement et notre confiance.

Mais aussi la nouvelle compétence Tourisme à la Communauté de Communes qui devrait permettre la création d'un Office de Tourisme Intercommunal. Nos offices de tourisme locaux seront toujours là, pour accueillir le mieux possible nos visiteurs et ils resteront l'âme de l'animation locale. Cette structure innovante permettra à notre territoire de mieux se positionner, mieux se vendre et mieux communiquer. N'oublions pas que c'est ensemble que nous pourrons, dans ces moments délicats de la crise économique, arriver à passer le cap, réfléchir et trouver les solutions qui permettront à nos villages de rebondir, sûrement autrement, mais avec de nouvelles ambitions pour l'avenir.

Nous avons créé des commissions qui, pour l'instant, ne se sont pas encore réunies, excepté la Commission des Commerçants sous la houlette de Colette Marion et Cristel Franceschi.

Eric Goalabré et Olivier Bacquart vous attendent le **lundi 22 décembre, à 17 h 30**, à la salle des fêtes avec les projets des Jeunes. Dominique Allais, le **lundi 8 décembre**

**à 20 h 30**, à la salle des fêtes pour recréer un comité de station et discuter des activités de l'hiver.

Je voudrais profiter de ce bulletin pour remercier les services de l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général qui nous ont permis, chacun à sa façon, de rétablir les infrastructures suite aux crues. Les pistes de ski de fond, les pistes de Valpréveyre et de Ponsolles sont maintenant accessibles et prêtes à recevoir les premiers skieurs.

Nous aurons le plaisir, cet hiver, d'animer encore plus notre front de neige nordique. En plus de l'éclairage nocturne et de l'enneigement artificiel, nous allons installer un jardin d'enfants permanent qui sera un lieu sympa d'animation pour les écoles de ski et pour tous. Merci à la Communauté de Communes qui, dans le cadre de sa compétence en ski nordique, a pu réaliser, avec l'aide des financeurs habituels, les toilettes au départ des pistes. Elle est aussi maître d'ouvrage pour la réalisation de la station d'épuration d'Abriès/Ristolles, et de l'usine de méthanisation qui seront, en principe, inaugurées en décembre 2009. Les travaux ont commencé cet automne avec la réalisation d'un perré de protection pour la création d'une plate-forme qui recevra les bâtiments.

La première tranche des travaux sur le torrent de la Garcine est maintenant achevée. La Rue du Lavoir paraît grande, avec tous les réseaux rénovés et enterrés. Le Conseil général va entreprendre des travaux sur la digue gauche du torrent du Bouchet sur 220 mètres, au printemps prochain. Le bourg sera ainsi mieux protégé.

Le Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique s'est terminée et il devrait être définitivement approuvé au printemps 2009, une fois que l'enquête publique sur les zones de captage et sur le schéma directeur d'assainissement sera réalisée.

Merci aux jeunes de Dignes qui vont nous aider à créer pour l'été prochain les pistes de descente VTT le long du télésiège.

Merci aux fidèles décorateurs de Noël.

Merci à tous les bénévoles : on aura toujours besoin de vous !

Joëlle OCANA



## Etat des subventions obtenues en 2008 :

### \* Aménagement du front de neige de la Chaillole

Montant subventionnable : 23 010.00 € HT

Subvention de la Région : 6 903.00 €

Subvention du Département : 6 906.00 €

\* Voirie cantonale

Montant subventionnable : 96 158.18 € HT  
Subvention du Département : 52 887.00 €

\* Plan de stationnement du bourg

Montant subventionnable : 14 400.00 € HT  
Subvention de la Région : 11 520.00 €

\* Régénération du mélézin

Montant subventionnable : 13 500.00 € HT  
Subvention de la Région : 6 750.00 €  
Subvention du Département : 4 050.00 €

\* Restauration des pistes de ski de fond suite aux crues

Montant subventionnable : 51 907.35 € HT  
Subvention de la Région : 20 763.00 €  
Subvention du Département : 15 572.00 €

\* Crues torrentielles du mois de mai

Montant subventionnable : 508 100.00 € HT  
Subvention de la Région : 139 000.00 € (forfait)  
Subvention du Département : 51 725.00 €  
Subvention de l'Etat : en attente  
Subvention de l'Agence de l'Eau : en attente

☺ ☹ ☹ ☹

**Les projets pour les années à venir : un nouveau visage d'Abriès est en train de se dessiner.**

Jour après jour, la résidence de tourisme "Les Balcons du Viso" s'édifie. Elle sera mise en gestion pour Noël 2009. Elle remplit à nouveau cet espace qui faisait partie du centre d'Abriès.

Nous continuerons dans la logique de l'assainissement à nous occuper de la réfection et de la création des réseaux humides, et donc de l'aménagement des villages.

Nous avons décidé de nous doter d'une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage avec le cabinet Harold Klinger, qui nous aidera, dans nos prochaines démarches, pour réaliser :

- le transfert de l'atelier technique vers la station d'épuration, ce qui permettra l'utilisation de l'énergie fournie par l'usine de méthanisation et libérera ainsi le terrain actuel pour la création de logements aidés bioclimatiques.
- Parallèlement, nous avons repris contact avec la Communauté de Communes pour relancer le projet de l'énergie-bois. La chaudière, construite derrière le cimetière, pour, par la création d'un réseau de chaleur, alimenter les nouveaux logements et les bâtiments communaux du centre-bourg.
- Autour des gîtes St Laurent, la réhabilitation de l'espace en centre de loisirs et sportifs, espace des associations, chauffés eux aussi par la méthanisation.

Joëlle OCANA

☺ ☹ ☹ ☹

**L'équipe technique et administrative de la Commune**

Une nouvelle organisation se met petit à petit en place, avec notamment l'instauration d'une astreinte pour le déneigement.

Merci à tous nos employés communaux pour leur travail et leur dévouement. Ils sont présents parfois la nuit, les samedis et les dimanches pour une fuite d'eau, un problème électrique, le déneigement. La municipalité d'Abriès reconnaît l'importance des travaux qu'ils effectuent. Leurs compétences sont multiples et variées.

Nos remerciements vont aussi à l'équipe administrative pour ses compétences et son efficacité face aux rouages de l'administration.

Jean-Philippe CHERBONNIER

☺ ☹ ☹ ☹

**Important !!  
Nouveaux horaires de la mairie**

Nous vous informons que les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie vont être **modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

Le secrétariat vous accueillera les jours suivants :

Lundi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

**Mardi : de 9 h à 12 h seulement**

Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

**Jeudi : de 9 h à 12 h seulement**

Vendredi : de 9 h à 12 h seulement

Nous vous remercions de respecter ces nouveaux horaires.

☺ ☹ ☹ ☹

**Quelques dates à retenir**

**Vendredi 19 décembre** : Fête de Noël des enfants et des Aînés à l'Ogival à 14 h

**Dimanche 4 janvier** : Gâteau des Rois à la salle des fêtes d'Abriès à 16 h

☺ ☹ ☹ ☹

**Enquête de recensement de 2009**

En 2009, comme toutes les personnes de la Commune, vous allez être recensés.

Le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2009. Vous allez recevoir la visite de l'agent recenseur, Patricia PAWLOWSKI. Elle sera munie d'une carte officielle et elle est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle : le recensement de la population fournit la population de la France et de ses communes, ainsi que des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens... Il permet de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie de votre participation à cette nouvelle enquête de recensement.

Joëlle OCANA



### Le Centre Communal d'Action Sociale d'Abriès (CCAS)

Le CCAS de la Commune d'Abriès fonctionne maintenant depuis plusieurs années. Il est composé d'élus de la Commune et de représentants d'associations concernant la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées et l'aide à l'insertion.

Depuis le renouvellement du Conseil municipal, les membres du Conseil d'administration du CCAS sont les suivants : Joëlle Ocana, Présidente, Eric Goalabré, Colette Marion, Olivier Bacquart et Cristel Franceschi, pour les élus ; Cécile Michiewski (pour l'UDAF), Augustine Barthélemy (pour les personnes âgées), Jean-François Michniewski (pour les personnes handicapées), Béatrice Wursteisen (pour l'aide aux personnes et à la réinsertion).

N'hésitez pas à les contacter si vous avez des besoins particuliers que le CCAS peut vous aider à résoudre.

Le Conseil d'administration se réunira maintenant régulièrement pour discuter et essayer de répondre aux besoins de la population. Nombre d'actions ont déjà été réalisées, aussi bien pour des aides administratives que pour un soutien financier.

Si vous souhaitez prendre contact avec le CCAS, je tiendrai une permanence tous les 2<sup>e</sup> lundi du mois à la mairie d'Abriès, de 17 h 30 à 18 h 30. La première permanence est prévue pour le lundi 8 décembre.

Eric GOALABRE



### Un été en demi-teinte

Le constat, pour beaucoup de professionnels, c'est que la saison d'été démarre de plus en plus tard et que les séjours sont de plus en plus courts (3 jours environ). Il faut donc être réactif.

Quelles vont être les conséquences de la baisse du pouvoir d'achat ? Devons-nous nous attendre à des saisons difficiles ? Des changements pourraient perturber nos saisons. En effet, si la part des budgets consacrée aux loisirs est celle qui est touchée en dernier, la hausse importante et rapide des dépenses (transports, chauffage, alimentation) conduit de nombreux Français à des arbitrages. La clientèle française serait-elle plus nombreuse à rester en France plutôt que d'aller à l'étranger ? Rien n'est moins sûr.

Les familles vont être attentives au rapport qualité/prix et à leur budget "extras" ; elles risquent de modifier leur destination, car leur recherche de "bonnes affaires" associée à une prise de conscience de l'environnement – on peut l'espérer – va les entraîner vers moins de bord de mer,

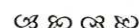
plus de campagne et de montagne, et moins de destinations lointaines par avion.

On note chez elles une demande accrue de terroir, d'authenticité, de nature, de convivialité, au niveau tant des commerçants que de l'hébergement ou de la restauration.

La clientèle du QUEYRAS est familiale. N'oublions pas aussi les seniors actifs. Ils aiment voyager, découvrir. Leurs attentes trouvent pleine satisfaction au travers d'établissements tels que nos loueurs de meublés, de chambres d'hôtes, de gîtes d'étape, dans lesquels on est accueilli par les patrons, "des maisons à taille humaine" où l'on se sent plus comme "chez des amis".

Il faut donc savoir préserver cette dimension de simplicité, d'accueil, de terroir, tellement importante dans la morosité ambiante. Pour rester sur le marché dans les années à venir, il est indispensable d'être visible par un maximum de clientèle locale potentielle, d'habités et de proximité (Départements des Bouches du Rhône, du Var, de la Drôme, de l'Isère, de Vaucluse, bref nos départements limitrophes), et sans oublier nos voisins italiens.

Colette MARION et Cristel FRANCESCHI



### Les femmes à l'honneur

Monsieur SAVY, notre ancien Préfet, a mis, en juin dernier, les femmes à l'honneur, et nous sommes fiers d'avoir dans notre village Martine CROCE, qui a été décorée de la médaille de chevalier de l'ordre national du mérite pour son dévouement à "rompre l'isolement des aînés au cœur du Queyras", phrase qui est devenue sa devise, ainsi que pour la mise en place de la ligue de prévention contre le cancer du sein.

Merci Martine.



Colette MARION



## La restauration du patrimoine bâti

Vous connaissez l'aide qui vous est apportée par la Commune, par le biais du Calhaura, lorsque vous souhaitez refaire la façade ou la toiture de votre maison. Plusieurs d'entre vous en ont déjà bénéficié.

Avec la Fondation du Patrimoine, vous pouvez aussi bénéficier d'avantages fiscaux si vous êtes propriétaire d'un élément bâti du patrimoine populaire de proximité. Les types d'immeubles concernés sont : les immeubles non habitables constituant le patrimoine de proximité, les immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural. Les travaux éligibles sont les travaux extérieurs de qualité à réaliser afin de sauvegarder le bâtiment dans ses caractéristiques d'origine (toitures, façades, huisseries extérieures...) après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter soit le Calhaura, soit la Fondation du Patrimoine (tous les éléments sont en mairie).

Nous vous rappelons aussi que vous pouvez bénéficier d'aides de la part de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat) pour la rénovation d'habitation en vue d'une location ou pour habitation principale.

Enfin, pour toutes les questions que vous vous posez sur le logement (acquisition, location, amélioration...), vous pouvez consulter, avec profit le site internet de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) sur son site : <http://www.anil.org>. C'est une mine de renseignements. Une agence départementale est prévue sur le département des Hautes-Alpes, mais elle n'est pas encore effective.

Energies renouvelables : un nouvel arrêté a été publié le 21 août 2008. Il accorde un crédit d'impôt pour toutes les installations de récupération des eaux de pluie, leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Une nouvelle possibilité est ainsi offerte pour faciliter ces installations intéressantes.

Bénédicte PEYROT



## Informations sur le règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal de la Communauté de Communes du Queyras

Le Queyras est dans l'obligation de respecter les normes de rejet des eaux usées, et ce, avec une limite d'application avant 2011. Les investissements lourds doivent être réalisés, et s'il y a une disparité actuelle dans les constructions des différentes stations d'épuration, chaque vallée sera équipée.

Pour ce qui concerne Abriès, les travaux de réalisation ont commencé aux Eaux Douces, avec la création d'un perré de protection et les travaux de réalisation de la station d'épuration le seront dès le printemps prochain.

Ces opérations ont un coût et c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Queyras a

institué une taxe d'assainissement. Voici quelques informations afin de mieux comprendre à quoi sert cette taxe.

En date du 29 février 2008, la Communauté de Communes du Queyras a approuvé le règlement du service public d'assainissement. Les huit communes concernées sont celles qui font partie de cette communauté de communes. Ce règlement s'applique aux usagers du réseau. Définition de "l'usager" : toute personne physique ou morale qui bénéficie du service public d'assainissement et qui se trouve soumise aux dispositions du règlement. Le terme "abonné" est celui à qui la facture est envoyée.

On trouve deux définitions :

\* Réseau de collecte à l'intérieur des communes

\* Réseau de transfert depuis l'extrémité aval des réseaux de collecte jusqu'à la station d'épuration.

La Communauté de Communes a en charge uniquement le réseau de transfert. L'article 6 définit l'obligation de raccordement. Dans le cas de "difficilement raccordable", des installations autonomes réglementaires pourront être réalisées. Dans certains cas, un branchement individuel sur le réseau de transfert peut être réalisé.

La redevance d'assainissement (article 12) : l'ensemble des dépenses engagées par le service pour collecter et épurer les eaux usées est équilibré par une redevance pour service rendu à l'usager et applicable au volume d'eau consommé, dont le montant de base (part fixe et part au m<sup>3</sup>) et les révisions successives sont définies par délibération du Conseil communautaire et annexé au règlement.

Deux catégories :

\* les abonnés produisant des eaux usées domestiques

\* les abonnés produisant des eaux usées non domestiques

La version 1-0 (annexe 5.2) du 28/02/2008 donne le détail d'une unité de redevance :

Détail d'une unité de redevance	Euros	%
Fonctionnement du service	16.00	20.00
Exploitation des stations d'épuration / Elimination des boues	14.00	17.50
Investissements / Remboursement des emprunts	10.40	13.00
Investissements / Auto-financement	39.60	49.50
<b>Total</b>	<b>80.00</b>	<b>100</b>

Ce présent règlement a été approuvé à une majorité de 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le rôle a été calculé, dans un 1<sup>er</sup> temps, sur le rôle des ordures ménagères, car deux éléments ne permettaient pas d'appliquer complètement l'article 12 : le règlement de distribution de l'eau est communal ; les communes n'ont pas toutes des compteurs par usager, contrairement à Abriès.

A terme, et pour la prochaine facturation, la commission "Assainissement" devra revoir la méthode de calcul en fonction des spécificités des communes pour être plus proche de la réalité (application complète de l'article 12).

Le tableau de définition des unités devra aussi être revu pour les pourcentages des méthodes de calcul par catégories d'abonnés. Il est toujours possible dès maintenant de s'adresser aux services de la Communauté de Communes pour plus d'informations.

Ces améliorations de la qualité de vie ont un coût, mais nous essaierons de les limiter au maximum dans ces périodes où les foyers modestes sont les plus touchés par les inégalités sociales.

Gabriel CLOITRE  
Conseiller municipal délégué  
à la Commission de l'Assainissement



### La population abriessoise s'agrandit

Bienvenue à :  
André Wursteisen chez Béatrice et Fabrice  
Marius Jofret chez Delphine et Sébastien  
Thomas Garnier chez Magali et Julien  
Baptiste Damon-Bourcier chez Sylvie et Gil



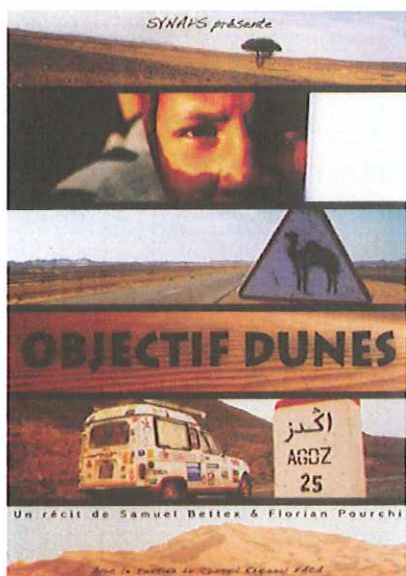
### "Objectif Dunes" Le retour

Il y a près d'un an, Samuel Bettex et Florian Pourchi décident de se lancer dans l'aventure du 4L Trophy.

Objectif : à bord d'une 4L, rejoindre le Maroc via Paris, l'Espagne, les dunes de Merzouga.

But de l'aventure : apporter un soutien matériel aux écoles du sud marocain en déposant des fournitures scolaires pour les enfants, avec l'aide de l'association Enfants du Désert.

Mais, avant ce grand périple, il fallait préparer une 4L capable de traverser ces différents paysages, ces dunes, ces pierriers... Trouver des partenaires et des soutiens pour boucler le budget. Cette aventure, Samuel et Florian voulaient aussi la partager avec les enfants d'Abriès et la population. Une rencontre avait été organisée avant leur départ, avec l'école d'Abriès ; les dessins des enfants avaient une place de choix sur le fameux véhicule et ils les ont accompagnés pendant toute la traversée, et maintenant encore.



Partis avec une caméra pour réaliser un documentaire retraçant ce périple de 8 000 km, de la préparation jusqu'au retour dans les Hautes-Alpes, ils sont revenus à Abriès, le 1<sup>er</sup> décembre pour nous présenter leur petit film.

Eric GOALABRE



### Les zones de cultures – L'AFP communique

La volonté politique de la Commune d'Abriès, aidée en cela par l'AFP, est de maintenir l'agriculture en en diversifiant les différentes formes. Il y a donc des élevages bovins et ovins, et des cultures maraîchères et/ou de plantes médicinales et aromatiques. Pour ces cultures, un bail à ferme a été signé avec les exploitants concernés.

La zone principale concernée se situe au lieu-dit Les Thioures, à la sortie d'Abriès en allant sur Aiguilles, comme le montre la photo ci-dessous.



Des personnes d'Abriès ou d'ailleurs avaient l'habitude, depuis de nombreuses années, et alors que les cultures n'étaient pas encore établies, de se promener dans ce secteur et de ramasser des plantes, et en particulier de l'hysope. L'AFP n'a aucunement le but d'empêcher les cueillettes de plantes sauvages sur le territoire de la Commune. Son rôle est de préserver toute forme d'agriculture, et notamment celle des cultures. Certaines parcelles ont donc été attribuées en location à des agriculteurs ; elles sont leur outil de travail et leur gagne-pain.

Il est important que les agriculteurs concernés matérialisent les limites de ces parcelles afin d'en informer les promeneurs. Un courrier leur a été adressé en ce sens. Mais il est également important que tout un chacun respecte les clôtures et les cultures.



Mairie d'Abriès – 05460 ABRIES  
Responsable de la publication :  
J. Ocana, Maire  
Imprimé par nos soins

# TRIBUNE LIBRE

Une fois ça va, deux fois, il y a en une de trop !

Réponse à l'Association des Résidents Secondaires de la Commune d'Abriès

Par deux fois, vous avez adressé un courrier à certains résidents secondaires, tous ne sont pas membres de votre association. Je tiens à remercier personnellement les membres du bureau de votre association pour leur collaboration efficace.

Par deux fois, donc, avec le même texte, mais je dois le souligner avec une meilleure police de caractère (vous aviez dû investir entre temps avec vos cotisations), vous énumérez vos actions auprès du Conseil municipal. A titre personnel, et en qualité de résident secondaire (mais si peu), je suis obligé de reprendre vos arguments pour rétablir la vérité sur vos supposées actions qui me rappelle la fable bien connue du coche et de la mouche :

- L'égalité de traitement pour l'accès aux services offerts par la Commune (forfaits ski) : c'est en réalité une directive préfectorale et ni vous ni la Commune n'ont eu à agir directement.
- La suppression de la taxe "Menus produits" : lors du vote en Conseil municipal, je ne me souviens pas d'avoir eu l'honneur de votre présence. C'est en fait une décision de bon sens qui a été prise par le Conseil.
- La relative modération des taxes dues à la Commune (taxe foncière et d'habitation) : la modération de la Commune n'a pas été suivie par le nouveau Conseil Général qui subit les manques de l'Etat qui ne transfère pas toujours ce qu'il ponctionne.
- Pour ce qui est des taxes de la Communauté de Communes, il est vrai qu'il y a eu une augmentation notable, mais il faut recadrer tout cela avec les investissements déjà réalisés et à venir. Je suis le délégué pour Abriès dans cette instance, vous pouvez toujours me rencontrer pour m'en parler mais pour l'instant je ne vous ai jamais vus.
- Nom des rues : certains nous ont aidés et je les remercie pour leur action. Mais d'autres, nombreux aussi, l'ont fait sans être membres éminents de votre association.
- Propreté des espaces publics : c'est surtout à l'adjoint chargé de ces problèmes, et aussi, il faut bien le dire, aux employés communaux que nous avons la chance de vivre dans un village agréable. Où est votre action spécifique ?
- Projets dispendieux : comme je vous l'ai déjà précisé, vous pouvez toujours me contacter pour éviter que le Conseil ne se lance dans des projets pharaoniques, mais je pense qu'il est suffisamment responsable pour rester dans une saine gestion du budget de la Commune.
- Pour reprendre enfin votre dernier argument : rénovation des stations du Queyras, je n'ai pas trouvé trace de votre aide pour l'instruction des dossiers, pour relayer le Conseil municipal auprès du Conseil général, ni pour suivre les travaux. Si toutefois vous l'avez fait, je vous en remercie personnellement.
- Juste un dernier point : il est vrai que l'AFP n'est pas sortie de vos cartons. Mais je crois pouvoir dire, en qualité de délégué de la Commune à l'AFP, que les réunions qui s'y déroulent se passent le plus sereinement et le plus cordialement possible et dans un esprit des plus constructifs.

Donc, en résumé, je suis ouvert à toute collaboration ou suggestion "réelle" de votre part. Et j'appuierai auprès du Conseil tous désirs d'assister aux réunions du Conseil municipal qui, je vous le rappelle, sont ouvertes au public. Vous aurez peut-être dans ce cas des propositions qui viendront de vous et non pas de la lecture d'Abriès Info.

Bien cordialement à vous,  
Gabriel CLOITRE